

Note de service

Destinataires : Chefs de services, directeurs scientifiques, chercheurs, étudiants et employés des infrastructures de recherche, présidents des comités d'éthique de la recherche

Expéditrice : Annie-Kim Gilbert, directrice de l'enseignement universitaire et de la recherche

Date : Le 14 janvier 2022

Objet : Activités de recherche au CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL)

À la suite de la note de service envoyée le 7 janvier dernier, concernant la suspension des activités de recherche impliquant des participants en présentiel au sein de l'établissement, la Direction de l'enseignement universitaire et de la recherche (DEUR) souhaite vous informer des mesures et mécanismes mis en place afin de minimiser les impacts de la 5^e vague sur les activités des centres de recherche, du centre affilié universitaire et des instituts universitaires réalisant des activités au sein de l'établissement.

Un rappel des mesures annoncées le 7 janvier 2022

En raison des nombreuses éclosions dans les milieux cliniques du CCSMTL, les activités de recherche impliquant des participants en présentiel, sauf ceux portant sur la COVID-19, soit des projets portant sur le virus même ou les conséquences directes du virus, ont été temporairement suspendus le jusqu'à nouvel ordre. Plus spécifiquement, toutes les activités de recherche qui nécessitent des contacts en présence avec des employés ou gestionnaires du CCSMTL, des usagers hospitalisés, des usagers des cliniques externes, des visites d'usagers à domicile ou des participants de recherche en provenance de la communauté sont directement concernées par la suspension. Afin de limiter la propagation du virus et d'assurer la santé et la sécurité de tous, l'arrêt des activités en présentiel a pris effet dès le 7 janvier.

Il en est de même pour les projets en virtuel nécessitant une participation des employés des milieux cliniques en raison de la pression actuelle sur le réseau.

Mise à jour de la situation pour les participants de la communauté

Sous certaines conditions énoncées ci-après*, **les activités de recherche en présentiel sollicitant des participants de la communauté qui ne nécessitent pas d'implication des milieux cliniques ne sont plus visées par la présente suspension**, c'est-à-dire, les projets qui ne requièrent aucune :

- Participation d'intervenant ou de personnel de soutien ;
- Nouvelle évaluation de convenance ou du plan de mitigation ;
- Utilisation de locaux non-dédiés à la recherche ou du matériel terrain.

Par conséquent, un projet se déroulant au domicile, dans la communauté ou dans un centre de recherche qui est à l'extérieur des milieux cliniques pourrait se poursuivre.

***Conditions à respecter pour les projets impliquant des participants en présentiel**

En plus des mesures de base (distanciation, hygiène respiratoire, lavage de mains), les conditions suivantes doivent être respectées en tout temps :

- Les membres des équipes de recherche appelés à rencontrer des participants en présentiel doivent être adéquatement vaccinés (minimalement 2 doses). Le personnel de recherche est encouragé à utiliser des tests rapides dès que des symptômes surviennent ou à la suite d'un contact avec cas suspect. Advenant, qu'un membre de l'équipe de recherche qui rencontre des participants en présentiel est déclaré positif à la COVID-19, celui-ci doit immédiatement arrêter toute activité de recherche avec participants en présentiel pendant 10 jours.
- Seuls les participants adéquatement vaccinés peuvent prendre part à des projets de recherche en présentiel sous les auspices du CCSMTL. Il revient aux équipes de recherche de s'en assurer.
- Les mesures de sécurité prévues dans le plan de mitigation déjà approuvé doivent être respectées ainsi que, le cas échéant, toutes mesures additionnelles mises en place par le milieu dans lequel la collecte de données se déroule.
- Les équipes de recherche doivent contacter les participants minimalement 48 heures avant leur visite à l'installation du CCSMTL pour prendre part au projet de recherche afin de vérifier la présence de symptômes de la COVID-19 (se référer au document *Procédure de visite du participant : pandémie COVID-19*, qui se trouve sur le site Web de la mission universitaire).
- Les membres des équipes de recherche ainsi que les participants doivent porter le masque de procédure en tout temps, même lorsque la distanciation est respectée. Le masque doit être changé par les membres de l'équipe de recherche entre chaque participant rencontré.
- Le port du masque N95 est nécessaire seulement si le projet de recherche se déroule dans un milieu clinique où le port de ce type de masque est obligatoire. Dans ce cas, un « fit test » préalable est obligatoire.
- Afin d'éviter tout déplacement non-nécessaire dans les installations du CCSMTL, un membre de l'équipe de recherche doit aller chercher le participant à son arrivée et doit le reconduire à la sortie à la suite de la participation au projet de recherche de ce dernier.
- Les déplacements dans l'installation où se déroule le projet de recherche, autre que pour accéder à l'endroit où a lieu la collecte de donnée ou à la salle de bain, sont à proscrire et ce, tant par les membres de l'équipe de recherche que par les participants.
- Une aération des locaux dans lesquels se déroule le projet de recherche doit être effectuée lorsqu'une telle aération est possible.
- Un formulaire d'engagement devra être rempli et signé par le chercheur. Celui-ci permettra aux comités d'éthique de la recherche et à la DEUR d'assurer un suivi des engagements et des projets qui se poursuivent. Vous trouverez le formulaire en cliquant sur le lien suivant : https://ccsmtl-mission-universitaire.ca/sites/mission_universitaire/files/media/document/13012022_Formulaire%20d%27engagement_modifiable_0.pdf

Le formulaire rempli et signé doit être retourné avec l'adresse suivante avant de reprendre une activité de recherche : enseignement.recherche.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca

Vous trouvez plus d'informations sur les consignes de sécurité lors des activités de recherche en présence de participants sur le site Web de la mission universitaire du CCSMTL : <https://ccsmtl-mission-universitaire.ca/fr/ethique-recherche/recherche/covid-19-reprise-des-activites-de-recherche>).

Contexte de dérogations

Exceptionnellement, pour certaines autres activités de recherche qui impliquent des employés ou des gestionnaires du CCSMTL, des usagers hospitalisés ou des cliniques externes, une dérogation pourrait être accordée, si de la direction concernée donne son accord. La dérogation ne sera accordée qu'après analyse de la demande, et seulement si les avantages potentiels de la recherche pour les participants surpassent les risques associés à la COVID-19 et si le milieu a la capacité d'accueillir le projet. Par exemple :

- 1) Enjeu pour la scientificité dans le cadre d'une étude longitudinale ou de la finalisation d'une collecte de données en cours lorsque la suspension aurait pour impact de mettre ces projets en péril ;
- 2) Enjeu de diplomation pour des étudiants dont la cueillette de données est en cours ;
- 3) Autre enjeu dont la suspension pourrait compromettre la santé et la sécurité des participants, des intervenants, des employés ou gestionnaires du CCSMTL (ex. : essais cliniques).

L'évaluation de la DEUR repose sur les orientations suivantes :

- 1) L'aval de la direction clinique et la disponibilité des milieux cliniques et du personnel pour la finalisation de la cueillette ou la réalisation du projet ;
- 2) La situation sanitaire sur les lieux de la collecte (présence d'éclosions) ;
- 3) L'engagement du chercheur à respecter les conditions mentionnées dans la confirmation de la dérogation tel que transmise par la DEUR ;
- 4) La mise à jour et la réévaluation du plan de mitigation au besoin ;
- 5) Les enjeux éthiques soulevés par la suspension ou par la dérogation.

La santé et la sécurité des usagers et du personnel demeureront au cœur de l'évaluation de chacune des demandes.

Le processus proposé :

- 1) Une demande de dérogation est soumise au chef de service du centre de recherche, du centre affilié ou de l'institut universitaire concerné ou au bureau d'évaluation des projets de recherche pour les projets multicentriques ;
- 2) La demande doit comprendre les raisons de la dérogation demandée, le statut d'avancement du projet et de la collecte en cours et un plan de mitigation mis à jour en fonction des directives de prévention et de contrôle des infections du CCSMTL ;
- 3) Les demandes seront traitées par la cellule mise en place à cet effet au sein de la DEUR, des rencontres bi-hebdomadaires sont prévues ;
- 4) Une fois l'aval des milieux concernés obtenu, les réponses seront données dans un délai maximum de 3 jours.

Dépôt et évaluation des nouveaux projets de recherche

Les chercheurs peuvent continuer à déposer, via la plateforme Nagano, des projets pour les fins de la triple évaluation (scientifique, convenance et éthique). Par ailleurs, il faut prévoir des délais additionnels pour certaines de ces évaluations, notamment au niveau de la convenance institutionnelle, compte tenu de la surcharge actuelle des milieux cliniques et administratifs due à l'évolution rapide de la pandémie et au délestage en cours dans plusieurs équipes du CIUSSS.

Nous espérons que ce nouveau processus permettra de minimiser les impacts de cette suspension temporaire sur vos activités de recherche.